

CATÉGORIE PERMIS DE CONDUIRE G

PERMIS G

Tracteurs agricoles et forestiers et leurs remorques, ainsi que les véhicules immatriculés comme matériel

agricole, motoculteur ou moissonneuse. Obtenu sur base de réussite d'examens (théorique et pratique).

Examen théorique

Il est subi dans les centres d'examen compétents pour les examens habituels du permis de conduire.

Les candidats ont, comme les autres candidats au permis de conduire, le choix du centre d'examen.

L'âge minimal pour passer cet examen est de 16 ans.

Pour les personnes nées avant 1982, il ne faut pas de permis G .

Examen pratique

Il est subi soit au centre d'examen, soit dans une école d'agriculture, soit dans un centre de formation agricole ou avec une école de conduite qui dispense l'enseignement pour la catégorie "G".

Le candidat se prépare à l'examen pratique en suivant une formation de 8 heures minimum de cours dans une auto-école, dans une école d'agriculture ou dans un centre de formation agricole.

Il peut ensuite continuer à s'exercer sur la voie publique et se rendre à l'examen en conduisant lui-même le

véhicule mais obligatoirement accompagné du moniteur d'un de ces centres agréés.

Il n'y a pas d'obligation de suivre les cours mais, dans ce cas, le candidat ne peut s'exercer que sur un terrain privé, il ne peut circuler sur la voie publique que pendant l'épreuve pratique.

La conduite du véhicule pendant le trajet aller-retour pour le centre d'examen doit être effectué par une personne habilitée à conduire un véhicule de la catégorie "G".

Pour la délivrance du permis G

Se présenter à l'administration et se munir de:

- sa carte d'identité
- l'attestation de réussite des examens de conduite
- deux photos d'identité sur fond blanc bien centrées et de face (visage entre 25 et 35 mm)
- pas de photo scannée

Délai d'obtention : maximum 5 jours ouvrables

Coût: € 22 pour permis original / € 18 duplicata